

## ORGANISATION GENERALE DES SERVICES

La Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire, pour répondre à ses missions, a une équipe de 14 personnels et une organisation par pôle, au nombre de cinq. Les pôles permettent la mise en œuvre de la politique fédérale.

### POLE ADMINISTRATIF (Responsable : Muriel AUGAGNEUR)

Le Pôle Administratif assure le service aux adhérents (gestionnaires de territoires et ou chasseurs). Il accueille et conseille les adhérents sur les différentes démarches administratives. Il œuvre à la gestion administrative et financière des adhésions, des contrats de services, des demandes de subventions. Le Pôle instruit les diverses demandes (autorisations de destruction, agrément de gardes particuliers, reprise et lâcher de gibier, demandes de preuves de capture, vente d'articles...).

Le Pôle Administratif assure la gestion administrative de l'examen du permis de chasser ainsi que les formations proposées aux adhérents.

Le guichet unique dans le cadre des validations du permis de chasser lui incombe totalement.

Comme le prévoit le code de l'environnement, le Pôle Administratif assure également la gestion des indemnités des dégâts de grand gibier aux réclamants selon un barème départemental.

Afin de mener à bien certaines missions techniques, le Pôle Administratif apporte un appui aux autres pôles.

En étroite collaboration avec la Direction, le Pôle Administratif gère les activités du quotidien, la gestion du personnel et accomplit les fonctions financière et administrative des obligations légales de la Fédération.

### POLE TECHNIQUE TERRITORIAL (Responsable : Vincent AUGAGNEUR)

Le Pôle Technique Territorial participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Afin de répondre aux objectifs de la FDC71, le Pôle met en application les différents outils de suivi et gestion en direction du gibier sédentaire, migrateurs mais aussi des prédateurs et déprédateurs.

Il participe également en partenariat aux différents réseaux nationaux OFB/FNC/FDC.

Le Pôle est aussi garant des relations FDC/Chasseurs. Le côté territorial du pôle assure un service auprès des adhérents afin de permettre à chacun d'avoir tous types de renseignements cynégétiques.

Il permet également de valoriser et de vulgariser les différentes actions fédérales auprès des chasseurs et de nos partenaires.

Et enfin le Pôle répond à une obligation statutaire de la FDC71 à savoir la lutte contre le braconnage. Plus concrètement, il assure sa participation à la Police de la chasse.

Le Pôle Technique Territorial est également complémentaire des 4 autres Pôles.

Groupes de travail attachés : Groupe Petit gibier (Administrateur référent : Rémi ROCHAY), Groupe Grand gibier (Administrateurs référents : Freddy DIGOY et Mickaël LETHENET)

## POLE HABITAT ET ENVIRONNEMENT (Responsable : Thierry PEYRTON)

Le Pôle Habitat et Environnement a pour objet essentiel de participer collectivement à la conservation d'un environnement permettant au gibier et plus globalement aux espèces de faune sauvage de se perpétuer naturellement.

La conservation, la restauration ou la création d'habitats favorables à la faune sauvage et au gibier en particulier, ainsi que leur prise en compte par les pratiques agricoles, sylvicoles et d'aménagement des territoires constituent les axes de travail principaux.

Le pôle a aussi comme objectif de contribuer à l'intégration sociétale de l'activité cynégétique et à la reconnaissance des compétences de la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire ainsi que celles des chasseurs maîtrisant fortement la connaissance de leur territoire de chasse.

Les missions et travaux du pôle sont très majoritairement menés en partenariat avec la diversité des acteurs de l'aménagement du territoire, condition indispensable pour un enjeu collectif et de société.

Il s'agit de mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain : préservation et plantation du bocage, sauvegarde des zones humides, prise en compte de la biodiversité par les pratiques agricoles (implantation d'intercultures, de jachères volontaires, gestion des bandes enherbées, adaptation des pratiques de récolte, développement de l'agroécologie...). Il est également très important d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs documents d'urbanisme. Ces documents recommandent ou obligent de plus en plus souvent à conserver ou recréer des espaces, des infrastructures naturelles pour la flore et la faune. Les connaissances des chasseurs doivent y contribuer. Ces documents obligent les collectivités à conserver tous les espaces reconnus pour leur intérêt pour la biodiversité, à conserver et protéger les corridors dans lesquels le gibier circule, à limiter fortement l'urbanisation au-delà des zones déjà construites... Le pôle participe à la rédaction et à la mise en œuvre de ces documents, il contribue à désigner les sites à conserver, les pratiques à proscrire ou à encadrer. Enfin, la FDC 71 effectue dorénavant des diagnostics d'exploitations agricoles, de territoires de collectivités et met en œuvre des actions de développement durable intégrant les acteurs économiques (production de bois énergie, litière, paillage, développement des auxiliaires de l'agriculture...).

Les actions mises en œuvre par le pôle font appel à des compétences techniques et d'ingénierie dans les domaines de la biologie des espèces, de l'agronomie, de la sylviculture, de l'urbanisme et du droit de l'environnement. Elles sollicitent également les compétences transversales ou particulières des trois autres pôles de la Fédération.

## POLE GESTION DES DONNEES ET DE L'INFORMATION (Responsable : Peggy GAULTIER)

Le Pôle Gestion des Données et de l'Information a pour objet essentiel de valoriser les données recueillies par la Fédération des chasseurs ainsi que les actions des chasseurs par un travail de synthèse des informations et par une communication appropriée.

### **Recueil et synthèse des données**

Le Pôle organise la collecte, le traitement, l'analyse et la synthèse de l'information. En interne, il s'agit de récupérer les données en lien avec les actions menées ou mises en place par les pôles telles que la gestion des indemnisations des dégâts de grand gibier et la gestion des adhérents (Pôle administratif), les dénombrements d'espèces (Pôle technique territorial), des actions concernant les habitats de la faune sauvage (Pôle habitat et environnement) ainsi que les formations dispensées par la Fédération (Pôle Formations).

Un axe important du Pôle est le recueil de données sur les prélèvements par la chasse sur les espèces gibiers. Ce sont alors les chasseurs, les responsables de chasse ou les associations spécialisées qui sont sollicités pour retourner l'information.

Ces informations sont des indicateurs des actions mises en œuvre par les chasseurs. Elles permettent un suivi indispensable dans le cadre du Schéma départemental de gestion cynégétique, de répondre aux politiques régionales pour la biodiversité, etc. Elles font aussi l'objet de valorisation à l'aide de différents moyens de communication.

### **Communication**

La communication mise en place par la Fédération des chasseurs cible plusieurs publics que sont principalement ses adhérents, les partenaires, le grand public et les jeunes. Une des missions du Pôle Gestion des données et de l'information est d'adapter le message en fonction de la cible et du moyen de communication retenus.

L'information se partage entre divers supports de communication : la revue technique annuelle « La chasse en Saône-et-Loire », le journal « Nos Chasses en Saône-et-Loire », le site internet [www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr), les newsletters et le réseau social Facebook. Le Pôle est aussi chargé du relationnel avec la presse départementale, locale ou spécialisée.

Par ailleurs, le Pôle peut organiser des événements en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisée ou d'autres partenaires. Il s'agit principalement de manifestations ouvertes au grand public pour faire connaître la chasse ou une action particulière menée par la Fédération.

Des interventions auprès d'élèves d'établissements scolaires, des maternelles aux universitaires, peuvent être dispensées par la Fédération ; les principaux sujets sont la connaissance des espèces en lien avec les habitats. Le Pôle s'occupe également de l'organisation d'interventions pendant les nouvelles activités périscolaires (NAP).

Commission attachée : Commission Communication (Administrateur référent : Jean-Paul VOISIN)

### **Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)**

Le Pôle Gestion des données et de l'information a en charge l'élaboration du SDGC et son suivi. Il assure sa complète rédaction, le met en cohérence avec les autres documents d'orientation et organise la concertation avec les partenaires. Pour le suivi du SDGC, le Pôle dresse un bilan annuel exhaustif des actions réalisées.

Groupe de travail attaché : Groupe SDGC (Administratrice référente : Evelyne GUILLON)

## **POLE FORMATIONS (Responsable : Vincent AUGAGNEUR)**

Le Pôle Formations répond à deux objectifs de la Fédération :

Le législateur a confié aux Fédérations des chasseurs des missions de formations obligatoires à savoir la préparation au permis de chasser, la formation élémentaire pour la chasse accompagnée, la formation pour l'agrément des gardes chasses particuliers, la formation pour l'agrément des piégeurs, la formation chasse à l'arc et la formation des chasseurs à l'examen initial du gibier sauvage et à l'hygiène alimentaire.

Le second objectif est de mener des actions d'éducation en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats. Pour cela, le Pôle assure des formations diverses qui peuvent porter sur les espèces avec leurs gestions, leurs habitats et leurs régulations (formations sur le lièvre et aménagement petit gibier, gibier d'eau, régulation des corvidés,...) ainsi que sur la chasse et son organisation (formations sur la sécurité à la chasse, fonctionnement d'une association de chasse,...).

Le Pôle Formations est chargé de diffuser aux adhérents de la Fédération le programme des formations. Afin de les mener à bien, ce pôle regroupe les compétences des quatre autres pôles mais également fait appel régulièrement à du bénévolat.